CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E92043** **VALABLE JUSQU'AU** **16/04/2027**

ÉDITÉ LE 16/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2010

Forme juridique : SAS

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHAMBERY

Siret : 520 176 934 00021

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 8114268

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AR 910 161

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AR 910 161

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : RP CONSTRUCTION

395 AVENUE DES FUSILLES
73800 ARBIN

Téléphone : 04 79 36 18 67 **Fax :** 04 79 36 18 64

Portable : 06 46 84 34 80

Responsabilité légale :
PALMYRE MARIAN DIRECTEUR GÉNÉRAL / GOMES RODRIGUES BALTAZAR PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : contact@rp-construction.eu

Effectif moyen : 38 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 6 227 102 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité confirmée)	38	22/01/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

16/02/2026 09:42

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.